

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°08/2022

OBJET: approbation du compte de gestion 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

l'an deux mil vingt-deux

le : jeudi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

***dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur BARBIER Daniel, le Maire.***

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 17 mars 2022.

Présents (par ordre alphabétique) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, JOYE Michel, LAMBERT Adrien, PARCHET Véronique, PIEUCHOT Sophie et PINGET Philippe.

Absents excusés : /

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

VU :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;
- Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal.

CONSIDÉRANT :

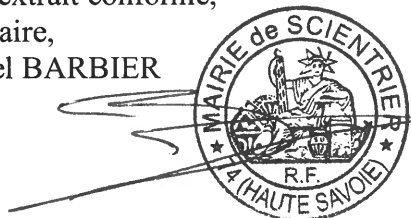
- Que Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : Madame LABBE Astride, receveur municipal, a transmis à la Mairie le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif municipal se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0.00 €	273 308.00 €	273 308.00 €
	Réalisations	1 132 353.84 €	1 415 183.85 €	2 547 537.69 €
	Total	1 132 353.84 €	1 688 491.85 €	2 820 845.69 €
Dépenses	Déficit reporté	- 706 949.54 € €	0.00 €	- 706 949.54 €
	Réalisations	583 797.69 €	1 188 336.50 €	1 772 134.19 €
	Total	1 290 747.23 €	1 188 336.50 €	2 479 083.73 €
Résultat propre de l'exercice		548 556.15 €	226 847.35 €	775 403.50 €
Résultat de clôture		- 158 393.39 €	500 155.35 €	341 761.96 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, approuve (par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstentions) le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 établi par le receveur municipal.**

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Daniel BARBIER



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.